

L'ÉCOLE MATERNELLE

PREMIÈRE ÉCOLE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

Juin
2015

Pour le Sgen-CFDT, l'école maternelle est une école à part entière, avec sa spécificité dont il faut tenir compte. Elle est située à la charnière entre la famille, les structures d'accueil de la petite enfance et l'école élémentaire. L'école maternelle joue un rôle primordial dans la scolarité des élèves. Ce cycle contribue à poser les fondations pour l'acquisition, par tous, du socle commun. La cohérence et la complémentarité des différents dispositifs d'accueil nécessitent rencontres et coopérations entre tous les acteurs éducatifs. La qualité du travail en partenariat, le soin apporté aux transitions (famille ; structures de la petite enfance ; école maternelle ; école élémentaire) sont des gages de réussite grâce à la prise en compte des besoins de l'enfant.

École maternelle et petite enfance

En tant qu'organisation syndicale membre d'une grande confédération de salariés, le Sgen-CFDT inscrit sa réflexion sur la petite enfance dans celle, plus large, de la CFDT.

Dès la naissance, un soutien doit être proposé aux familles pour permettre de mieux prendre en compte les besoins sociaux, en particulier ceux des femmes qui travaillent. Pour la CFDT, différentes structures doivent co-exister, accessibles à tous (gratuites ou à des coûts fortement aidés selon les ressources), complémentaires, diversifiées, afin de correspondre aux besoins des parents, et en lien avec les politiques familiales. Il s'agit d'un enjeu décisif pour la conciliation des « temps de vie », la lutte contre le temps partiel imposé et surtout dans le combat pour l'égalité professionnelle femmes/hommes.

Pour la CFDT, les politiques sur la petite enfance doivent :

- **garantir un accueil de qualité aux jeunes enfants, y compris avant 2 ans ;**
- **faciliter les transitions vers l'école en développant les classes passerelles ;**
- **faciliter l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle des parents ;**
- **prévoir un soutien aux parents dès la naissance de leur enfant ;**
- **tenir compte des conditions de travail des salariés de la petite enfance.**

Travailler en partenariat

Pour le Sgen-CFDT, l'école maternelle s'inscrit dans un territoire, d'où l'importance des transitions avec les structures de la petite enfance, les autres cycles de la scolarité, les familles et le péri-scolaire.

Pour le Sgen-CFDT, plus que l'âge d'entrée en maternelle, c'est la qualité des différentes transitions qui est importante. Le travail en partenariat, notamment avec les projets éducatifs territoriaux (PEDT), est un gage de réussite par la prise en compte des besoins de l'enfant.

Une école bienveillante

Dans les nouveaux programmes 2015, l'école maternelle est définie comme une école bienveillante, juste pour tous et exigeante pour chacun. Elle est la première étape pour la réussite de tous les élèves. « L'école de la bienveillance » permet à l'enfant de s'épanouir et d'apprendre sereinement. Les adultes accompagnent les élèves dans leur parcours, dans le respect de la personnalité de chacun, et dans l'écoute.

Pour le Sgen-CFDT, la notion d'« école bienveillante » doit s'appliquer tout au long de la scolarité. Elle doit développer la confiance, la curiosité et l'envie d'apprendre dans le respect de chacun. Elle doit permettre de valoriser les progrès des élèves plutôt que de stigmatiser les échecs.

De nouveaux programmes

Les nouveaux programmes précisent les besoins spécifiques des élèves de toute petite section. **Applicables dès septembre 2015**, ils affirment clairement les finalités de la maternelle : valoriser le vivre-ensemble en accueillant **tous** les enfants, scolariser dans une **école adaptée aux jeunes enfants**, lutter « **contre les inégalités pour la réussite de tous** »...

Le cycle unique pour l'école maternelle doit permettre l'épanouissement de chaque enfant afin qu'il aborde le cycle 2 en toute confiance. Les textes 2015 redonnent au langage oral, au jeu et aux manipulations, aux activités physiques, culturelles et artistiques, une place essentielle dans les apprentissages. Ils reconnaissent au numérique le rôle d'outil au service des apprentissages. Le volet sur la posture du maître mériterait grandement d'être repris pour les autres cycles.

Pour le Sgen-CFDT, la mise en œuvre des nouveaux programmes nécessite un accompagnement des équipes et une formation au plus près des réalités des lieux d'exercice.

Reconnaître la spécificité des moins de 3 ans

Les recherches attestent qu'une scolarisation dès 2-3 ans est le premier maillon de la réussite scolaire, surtout pour les enfants issus de familles défavorisées, parce que seul moyen d'accès précoce et gratuit à un accueil éducatif.

Le Sgen-CFDT revendique :

- **un accueil renforcé, en donnant aux enseignants le temps et les moyens d'associer les parents à la vie de l'école, pour réduire le décalage entre les objectifs scolaires et les représentations qu'en ont les familles ;**
- **un accompagnement de la rupture avec la cellule familiale, en particulier pour ceux qui n'ont jamais fréquenté de structures collectives ;**
- **un renforcement et une diversification de l'encadrement, en abaissant les effectifs, en garantissant la présence d'ATSEM qualifiées par classe et en favorisant la présence d'éducateurs de jeunes enfants ;**
- **des locaux adaptés aux jeunes enfants pour que les lieux de vie soient équipés d'espaces modulables, variés...**

La formation des enseignants

Pour le Sgen-CFDT, les Espé doivent proposer, dans le cadre des masters MEEF, des modules de formation spécifiques à l'école maternelle dans les domaines suivants :

- le développement (physiologique et psychologique) de l'enfant, avec la prise en compte les derniers travaux de recherche ;
- les mécanismes de développement et de l'apprentissage du langage ;
- la sensibilisation au handicap pour une identification précoce facilitant l'inclusion ;
- la pédagogie différenciée pour une meilleure gestion de l'hétérogénéité de la classe.

Pour le Sgen-CFDT, le cycle 1 doit avoir toute sa place dans les plans de formation continue, en particulier pour accompagner les collègues qui prennent un premier poste en maternelle.

Les conditions de travail

À l'école maternelle, les enseignants sont confrontés à des contraintes pouvant à long terme altérer leur santé : station debout prolongée, port de charges lourdes, travail à faible hauteur, bruit, contraintes vocales... L'employeur doit prendre en compte ces contraintes comme le prévoit le Code du travail pour tous les salariés.

Pour le Sgen-CFDT, une formation aux risques professionnels (posture, voix, bruit...) doit être apportée aux professeurs des écoles au cours de leur formation initiale. La qualité de vie au travail et la santé au travail doivent être une priorité. Les CHSCT doivent aborder la spécificité du travail en école maternelle et permettre la mise en place par l'administration d'actions de prévention.